



SCNC
SKILLS CANADA
NATIONAL
COMPETITION



OCMT
OLYMPIADES
CANADIENNES
DES MÉTIERS
ET DES
TECHNOLOGIES


SkillsCompétences
Canada
Halifax2019

DESCRIPTION DE CONCOURS/CONTEST DESCRIPTION

COIFFURE

HAIRSTYLING

NIVEAU POSTSECONDAIRE / POST-SECONDARY



Table des matières

1	L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES	3
2	INTRODUCTION.....	3
3	DESCRIPTION DU CONCOURS	4
4	ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	4
5	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
6	ÉVALUATION.....	6
7	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS	7
8	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8
9	COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	9

1 L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. Très importante, la prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles à améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles à votre domaine sont indiquées dans la section 3.2 de la Description du concours, et s'il y a lieu, dans le projet et dans tous les autres documents liés au projet.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<https://www.skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/services-fr/coiffure/>

2.2 But de l'épreuve

Permettre aux membres du secteur et aux observateurs d'être témoins des compétences enseignées dans le cadre des programmes publics aux niveaux secondaire et postsecondaire, et de créer des liens entre les différents secteurs. Ces liens permettront de faire en sorte que les compétences acquises par les jeunes coiffeurs et coiffeuses de tous les niveaux de formation satisfont aux exigences de l'industrie des soins de beauté.

2.3 Durée du concours

9 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

L'épreuve permettra aux jeunes coiffeurs et coiffeuses de montrer leurs compétences techniques et leur créativité.

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

DOCUMENT	DATE D'AFFICHAGE SUR LE SITE WEB
Projet d'épreuve	Janvier 2019

3.2 Tâches à effectuer durant l'épreuve^{7, 8}

- Coupe mode pour homme selon des critères imposés
- Coiffure de la mariée, cheveux longs, selon des critères imposés
- Coupe et coloration de style commercial pour dame, selon des critères imposés
- Coupe pour homme et coiffure, avec un mannequin vivant

Compétences essentielles : ⁷capacité de raisonnement (critique, prise de décisions et planification du travail); ⁸utilisation de documents

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Table
- Miroir
- Fauteuil non hydraulique
- Prise de courant (1)
- Tous les produits de coiffure et de finition seront fournis par L'Oréal Professionnel, Redken et Matrix (aucun autre produit ne pourra être utilisé).
- Les produits de coloration sont au choix des concurrents et des concurrentes. Toutefois, les étiquettes de TOUS ces produits doivent être recouvertes.
- Pivot Point fournira :
 - Des trépieds
 - Les marottes de compétition suivantes :
 - ◇ Ingrid MS.0MIZZCT-LW, pour les volets 2 et 3
 - ◇ Tony, pour le volet 1

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Outils de travail personnels : bouteille d'eau, serviettes, cape de protection, sarraus, instruments de coupe, peignes, brosses, pinces, séchoir à main, gants.
- Tous les produits de coloration. Les étiquettes des contenants **doivent être recouvertes**.
- Il est interdit d'emprunter le matériel d'autres concurrents.
- Un seul appareil électrique peut être branché à la fois (un maximum de 2500 watts peut être utilisé par prise de courant).
- Il est interdit d'utiliser des casques d'écoute, écouteurs boutons, téléphones cellulaires, MP3, tablettes, iPod et autres appareils portatifs.
- Les tabourets et les tables roulantes sont interdits.
- Une bouteille d'eau réutilisable pour éviter les renversements et pour la protection de l'environnement.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire, fournie par les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent porter des vêtements de travail propres et confortables, dignes des professionnels qui travaillent dans un salon de coiffure moderne. Les vêtements de protection doivent être exempts de logos ou de marques de commerce, à l'exception de ceux des commanditaires de Skills/Compétences Canada.
- Le port de chaussures appropriées est obligatoire, sans quoi le concurrent ou la concurrente ne pourra participer au concours. Le port de bas de nylon ou de chaussettes (couvrant tout le pied) et de souliers fermés est obligatoire en tout temps (pas de souliers à semelle compensée ou à talon haut de plus de 2 pouces/5 cm).

5 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

Dès leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à quiconque aura enfreint une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La présence à ce deuxième atelier n'aura aucune incidence sur le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) requises fournies par Skills/Compétences Canada

- S.O.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Le port de gants et d'un sarrau de même que l'utilisation d'une cape pour les clients sont obligatoires durant la préparation, l'application et le rinçage de produits colorants.⁷
- Les chaussures doivent être appropriées (fermées, sans semelle compensée ni talon haut de plus de 2 pouces/5 cm) sans quoi le concurrent ou la concurrente n'aura pas accès à l'aire de concours. Le port de bas de nylon ou de chaussettes est obligatoire.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS	/100
Coupe mode pour homme selon des critères imposés	25
Coiffure de la mariée, cheveux longs, selon des critères imposés	25
Coupe et coloration de style commercial pour dame, selon des critères imposés	25
Coupe pour homme et coiffure d'après un mannequin vivant	25

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Pratique authentique	Les concurrents et les concurrentes doivent traiter leurs marottes comme ils traiteraient des clients à leur salon. Il est interdit d'utiliser des accessoires qui s'accrochent à la marotte, à savoir : boucles d'oreilles, pinces en T, longues pinces, etc. Les postiches, pour la coiffure de la mariée, doivent être fixées au moyen de bobépines, de pinces ou de bandes élastiques. Il est de plus interdit de recouvrir complètement le visage des marottes durant les épreuves.
Documentation	- Il est interdit d'apporter des outils techniques, tel que des formules, des dessins, des notes. - Toute communication entre les concurrents/les concurrentes et l'auditoire durant l'épreuve pourra être perçue comme l'obtention d'aide et pourrait entraîner l'attribution de points de démerite ou la disqualification. - Des points seront déduits de la note des concurrents et des concurrentes qui arrivent en retard à l'atelier sur la sécurité ou après le début du concours, le matin et après le dîner.
Appareils électriques – Sécurité	- Les appareils chauffants, tels que les fers à friser, ne doivent jamais être en contact avec des produits inflammables. - Les fils des appareils électriques doivent être en bon état. Ils ne doivent pas être en contact avec de l'eau ni à proximité d'eau. - Aucun appareil ne doit dépasser 2500 watts. - Il est interdit de courir dans l'aire de concours.
Aire de concours	Les lavabos doivent être nettoyés après utilisation, sinon des points seront déduits de la note pour manque de propreté.

	• L'eau sur le plancher doit être époncée immédiatement pour éviter les chutes et la perte de points. • Les cheveux doivent être ramassés et retirés aussitôt après la coupe de cheveux. • Les instruments tranchants (ciseaux, rasoirs, lames) doivent être manipulés avec prudence et rangés avec soin.
--	---

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente aura besoin des services d'un interprète aux Olympiades, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, les modifications ne peuvent dépasser 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.3 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Coupe et coloration de style commercial pour dame, selon des critères imposés » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Coupe pour homme et coiffure d'après un mannequin vivant » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le volet « Coiffure de la mariée, cheveux longs, selon des critères imposés » sera déclarée gagnante.

8.4 Règlements du concours

Les règlements des concours aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies se trouvent sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Organisation membre	Nom
Colombie-Britannique	Gary Franceschini
Saskatchewan – Présidente	Megan Gustafson
Québec	Carole Perron
Nouvelle-Écosse	Bonnie Williams
Alberta	Tracey Millar
Terre-Neuve-et-Labrador	Kim Seward
Île-du-Prince-Édouard	Taylor Arsenault
Ontario – Président adjoint	Joe Abbruscato
Territoires du Nord-Ouest	Steve Payne
Manitoba	Lyne Bell
Nouveau-Brunswick	Jane Donovan
Yukon	Chantelle Tarapaski

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com), au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.